

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 27

OBJET :

**EGLISE
SAINT-MARTIN -
TRAVAUX DE
RESTAURATION DU
BAS-CÔTÉ SUD -
TRANCHE
OPTIONNELLE 2 -
PLAN DE
FINANCEMENT
PRÉVISIONNEL ET
DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

L'an deux mil vingt-trois,
le : **Lundi 06 février**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2023.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël
MESNIL, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ,
M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD, M. Gérard LATINIER,
M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à
M. Philippe VAN-HOORNE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir
à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nicole GONDOUIN qui a donné
pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, Mme Marie-José MARTIN qui a donné
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine CHATEL qui a
donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Cédric
COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU,
Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON,
M. Stéphane CLOUET et Mme Fleur GOSSELIN.

Monsieur Pascal GUEUGNON a été nommé Secrétaire de
Séance.

La Ville de L'AIGLE a engagé les travaux de restauration des
façades et du versant sud de la toiture du bas-côté sud de
l'église Saint-Martin.

Ces travaux comprennent les 5 lots suivants :

- Lot n°1 - Taille de pierre,
- Lot n°2 - Sculptures,
- Lot n°3 - Charpente,
- Lot n°4 - Couverture,
- Lot n°5 - Vitraux.

Cette opération se décompose en 4 tranches, une tranche ferme
et 3 tranches optionnelles.

Elle fait l'objet d'une autorisation de programme approuvée lors
du vote du budget primitif 2021. Elle doit en principe être
terminée fin 2024.

La tranche optionnelle 1 a été engagée à la suite de la tranche ferme en novembre 2022, dans un souci d'efficacité et pour éviter le démontage des installations de chantier entre ces 2 tranches. Il est rappelé qu'une subvention DSIL(Dotation de Soutien à l'Investissement Local)-part exceptionnelle a été accordée à la commune en 2021 pour la réalisation de ces travaux (subvention au taux de 26,74 % de la dépense éligible).

Le plan de financement prévisionnel de cette tranche optionnelle 2 est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Montant	En € HT	Financier	En €	Taux
Travaux	232 759,00	DRAC	110 687,00	40,00 %
Actualisation des prix	26 982,00	Conseil départemental	20 000,00	7,23 %
Divers et imprévus (3%)	7 800,00	Sauvegarde de l'Art Français	10 000,00	3,61 %
Contrôle SPS	1 600,00	Fondation du patrimoine	10 000,00	3 61 %
Maîtrise d'œuvre	6 000,00	Autofinancement	126 030,00	45,55 %
Economiste	1 576,00			
TOTAL	276 717,00	TOTAL	276 717,00	100 %

L'actualisation des prix a été calculée en fonction de l'évolution des indices prévus au marché entre la date d'établissement du prix initial de chaque lot (mois de signature du marché) et novembre 2022, dernière période de publication des indices.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. PAULHE et
M. LATINIER),**

- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour la tranche optionnelle 2 des travaux de restauration des façades et du versant sud de la toiture du bas-côté sud de l'église Saint-Martin à L'Aigle ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différents financeurs visés dans ce plan et à signer tout document afférent à ces demandes de subventions.**

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



(Handwritten signature in blue ink)

Philippe VAN-HOORNE